

Mention complémentaire soudage. Arrêté du 26 juillet 2000 et annexes.

Numéro d'inventaire : 2012.00922

Auteur(s) : France. Ministère de l'Éducation nationale

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale / CNDP

Imprimeur : INSTAPRINT

Date de création : 2000

Description : Brochure. Couverture cartonnée orange.

Mesures : hauteur : 291 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Mention "Ce document est destiné à la documentation et à l'information du public et ne peut être vendu" et tampon "Exclu du prêt" en page de couverture.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Diplômes professionnels

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 75

ill.

Sommaire : Sommaire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL
DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Mention complémentaire

SOUDAGE

*Arrêté du 26 juillet 2000
et annexes*

EXCLU DU PRÊT

**Ce document est destiné
à la documentation
et à l'information
du public
et ne peut être vendu.**

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la mention complémentaire soudage est amené à effectuer des travaux de soudage de qualité, ne nécessitant pas de certificat de qualification.

L'attribution de la mention complémentaire atteste de compétences dans le domaine du soudage qui font présager une réussite pour l'obtention d'un certificat de qualification.

En effet, un soudeur titulaire d'un certificat de qualification est un *soudeur qualifié* qui travaille sur des assemblages dont le cahier des charges impose une certification.

Nota : le certificat de qualification est délivré après une épreuve exécutée en présence d'un organisme d'inspection ou d'un examinateur qui peut être un membre du personnel de l'entreprise concernée, un représentant du client ou d'un organisme tiers.

LE CHAMP D'ACTIVITE

Définition

Le titulaire de la mention complémentaire soudage intervient en fabrication à l'atelier et/ou sur chantier. En tant que soudeur, ses compétences devront lui permettre de mener ses activités professionnelles en autonomie.

Contexte professionnel

Le titulaire de la mention complémentaire soudage est amené à travailler dans des entreprises diversifiées qui se caractérisent notamment par :

leur taille :

- entreprises artisanales,
- entreprises industrielles (petites, moyennes, grandes entreprises);

leur structure :

présence ou non d'un bureau d'études, d'un bureau des méthodes..., d'un personnel spécialisé dans le montage et la pose sur site;

leur secteur d'activités :

- bâtiment et travaux publics ;
- constructions aéronautiques et spatiales ;
- constructions ferroviaires ;
- constructions navales ;

Mention complémentaire soudage

DELIMITATION DES ACTIVITES

Le rôle essentiel du titulaire de la mention complémentaire soudage est de réaliser en autonomie des soudures qui répondent aux conditions prescrites par le cahier de soudage, en respectant scrupuleusement les D.M.O.S ou D.M.O.S.R. (descriptifs des modes opératoires de soudage ou de soudage de réparation). Il peut être amené à réaliser la préfabrication d'éléments simples.

Sa culture technique et ses connaissances technologiques doivent lui permettre :

- d'accéder à la compréhension globale des processus de fabrication, de mettre en œuvre les procédés de soudage, de comprendre les contraintes économiques ainsi que les contraintes de qualité et de productivité de l'entreprise ;
- d'appliquer les règles de prévention des risques professionnels et de mettre en œuvre les équipements de protection collective et/ou individuelle appropriés ;
- de prendre en compte les règles de protection de l'environnement ;
- d'obtenir rapidement dans un procédé de soudage le degré de qualification le plus élevé ;
- d'analyser une situation, de poser un problème afin de le résoudre ;
- de rendre compte à sa hiérarchie ;
- de s'intégrer dans une équipe.

Les besoins qui résultent de la diversité des entreprises et des ouvrages ou des produits fabriqués, de l'évolution des marchés et des moyens mis en œuvre, de l'organisation du travail ont permis de délimiter les activités du titulaire de la mention complémentaire soudage aux fonctions suivantes :

Préparation du travail.
Organisation de son poste de travail.
Préfabrication d'éléments simples
Réalisation des soudures.
Maintenance des matériels de soudage.

